



Prud'hommes, y aller ou pas ?

Par **elico**, le **22/06/2010** à **21:26**

Bonjour,

j'ai été licenciée par mon employeur et je pense que le licenciement est abusif. Tout cela s'est déroulé dans un contexte de harcèlement moral pour lequel je n'ai pas assez de preuves, c'est la raison pour laquelle je ne l'invoquerai pas, du moins pas directement. Si je décide d'entamer une procédure contre mon employeur et que je perds, serais-je tenu de régler des frais? On me parle de dépens, d'article 700 etc...

Mon employeur dans un mail dit me devoir quelques heures supplémentaires, ce qui est faux car il m'en doit beaucoup plus, il le sait et je le sais, d'ailleurs elles n'apparaissent pas dans mon solde de tout compte. Si je ne lui fais pas savoir avant tout procès que je ne suis pas d'accord avec son décompte d'heures supp. mais que ce grief est évoqué aux prud'hommes, est-ce que les juges penseront que j'aurais dû lui demander de me payer en lui faisant parvenir une LRAR et que donc le procès est abusif?

P.S.: mon employeur est un gros c.

Merci d'avance pour vos réponses,